

# Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **24 (1936)**

Heft 488

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262479>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Washington ne concerne pas les fonctionnaires des Administrations publiques, elle a cependant déjà eu une grande répercussion sur leur situation. Ses normes ont été adoptées dans les services administratifs des Organismes internationaux, avec quelques modifications d'une grande générosité. Voici le statut de ces Administrations: la fonctionnaire, mère de famille, a droit à un congé de 6 semaines avant ses couches et de 6 semaines également après l'accouchement. Pendant ce congé elle reçoit son traitement entier. Si le médecin ou la sage-femme se sont trompés au sujet de la date, les 6 semaines de repos après l'accouchement restent acquises. Lorsque le traitement de la fonctionnaire ne dépasse pas 6000 francs, ou que le traitement des deux époux ne dépasse pas 10.000 francs, elle a droit aux soins gratuits. Si elle allaite son enfant, elle a droit à 2 repos d'une demi-heure par jour. Les congés prévus dans cet article n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul des congés annuels ou des congés de maladie. Plusieurs Etats ayant ratifié la Convention l'appliquent aussi dans leurs services administratifs (Argentine, Brésil, Cuba, Espagne). Certains pays, au contraire, non seulement ne donnent pas de congé rémunéré, mais obligent parfois les fonctionnaires en couches à se faire remplacer à leurs frais.

A. DE M.

(La fin au prochain numéro.)

## Le rôle de la femme vu par Hitler

Lors d'une Assemblée de femmes nationalistes le *Führer* a prononcé un discours très significatif du rôle et de la place réservée à la femme dans l'Allemagne actuelle:

A ceux qui, à l'étranger, disent: « Les femmes ne sauraient être optimistes chez vous, car elles sont opprimées et bâillonnées, vous ne leur accordez ni liberté ni égalité de droits » nous répondons: Ce que les uns éprouvent comme un joug, d'autres le considèrent comme un bienfait. Ce qui pour les uns est un enfer est pour les autres un paradis, et vice-versa.

Aussi longtemps que nous aurons en Allemagne une génération d'hommes sains de corps et d'esprit (et nous veillerons à cela), nous ne crèverons pas de bataillons de lanceurs de grenades et des corps de carabiniers, car cela n'est pas l'égalité mais la déchéance.

On nous dit souvent: « Vous voulez écarter la femme de l'activité professionnelle ». La n'est pas mon but. Je veux donner à la femme la possibilité de créer une famille et d'avoir des enfants. C'est ainsi qu'elle servira le mieux notre peuple. Je suis convaincu que la femme allemande comprend mieux que n'importe qui la portée du mouvement. Si nos adversaires prétendent que la femme allemande est soumise à un régime tyrannique, j'affirme, quant à moi, que sans la constance et le dévouement de la femme, le parti ne serait jamais parvenu à la victoire.

## Une soutenance de thèse féministe à l'Université de Genève

Mlle Refia Ugurel a soutenu le 12 novembre une thèse intitulée *L'éducation de la femme en Turquie*, pour obtenir le grade de docteur en lettres, mention pédagogie, en présence des professeurs Oltramare, Malche, Bovet et Claparède.

Mlle Ugurel a apporté à sa soutenance un bel enthousiasme, que respire d'ailleurs tout son ouvrage; Turquie, et nationaliste convaincue, elle est fière de l'œuvre de son pays et veut nous faire partager son ardeur. On la sent pleine de foi dans l'activité de la Turquie nouvelle, qu'elle décrit avec ferveur. C'est ce qu'a souligné le pro-

fesseur Claparède, qui, en l'opposant aux *Désenchantées* de Loti, l'a appelée « une enchantée ». Enchantée, certes, est l'auteur, de son pays, de la jeune République, de son chef, et de sa mission. C'est pourquoi elle prend très nettement position de nationaliste, et que toute sa thèse est composée de manière à faire de la situation nouvelle de sa patrie une sorte de miracle. Aussi son exposé historique est bien fait pour montrer, par un jeu d'ombres et de lumières, l'immense bienfait pour les femmes du nouveau régime.

Il faut distinguer trois périodes dans l'histoire de la femme turque. A l'époque préislamique, elle jouissait d'une grande liberté; puis vint la grande nuit de la période islamique, où la religion musulmane changea tout; les préceptes religieux l'asservirent alors dans la situation terriblement dépendante que nous savons. Pour l'en faire sortir, nous dit Mlle Ugurel, il a fallu le grand bouleversement actuel, et c'est à Mustapha Kemal qu'elle est entièrement redevable de son indépendance. Le fait de donner à la femme une égalité complète vis-à-vis de l'homme constituait une véritable révolution, et nécessitait une profonde transformation de son éducation. Désormais toutes les écoles deviennent mixtes; pour les jeunes filles comme pour les jeunes gens, elles sont basées sur le même principe: il s'agit avant tout de collaborer à la grandeur de la nation. On cherche à mettre en valeur les éléments les plus brillants. L'éducation est démocratique; l'école primaire est obligatoire, gratuite et unique; une grande importance est attribuée à l'éducation de la femme paysanne, qui avait particulièrement souffert sous l'ancien régime. L'école mixte n'a soulevé aucune difficulté, et la femme s'est très vite adaptée à sa nouvelle situation; en dix ans, le nombre des jeunes filles a triplé dans les écoles primaires et sextuplé dans les classes professionnelles.

Le principal agent de cette nouvelle situation est nous dit encore Mlle Ugurel, la séparation de l'Eglise et de l'Etat; c'est cette laïcisation qui a permis de donner à la femme turque les droits que lui refusait la religion.

Au cours de la discussion, les professeurs insistent sur le caractère national et nationaliste de cette thèse, dans laquelle l'influence des écoles étrangères de Turquie, du Collège américain pour jeunes filles en particulier, est un peu trop négligée; et regretteront qu'elle n'ait pas donné plus de détails sur l'évolution de la situation de la femme. Un des points intéressants pour nous dans cette discussion a été la profession de foi féministe du professeur Oltramare, qui se déclara humiliée que, sur ce chapitre, la Suisse fût plus arriérée que la Turquie.

En fin de séance, le titre de docteur en lettres a été décerné à Mlle Ugurel. P.

## Une femme à la Commission bâloise de contrôle des prix

Nous sommes très heureuses d'apprendre qu'en réponse à une demande signée par la *Frauenzentrale*, la Section locale de la Ligue des Femmes catholiques, le Groupe social des femmes, et le Comité des femmes contre la guerre et le fascisme, le Conseil d'Etat du canton de Bâle a désigné Mme Gschwind-Regenass comme membre de la Commission cantonale de contrôle des prix.

Selon décision du Conseil Fédéral, ces Commissions devraient être instituées un peu partout pour veiller que, à la suite de la dévaluation du franc suisse, la spéculation ne procède pas à une hausse démesurée des prix. Les organisations féminines n'ont pas laissé passer l'occasion sans faire remarquer combien directement les femmes étaient intéressées à ces mesures, et combien par conséquent, il serait utile qu'une femme au moins siégeât dans chacune de ces Commissions. Bâle semble être le premier succès remporté dans ce domaine, les autres Commissions cantonales n'étant pas encore constituées partout. Et ce dont nous félicitons aussi les féministes bâloises en plus de ce succès, c'est d'être parvenues à faire l'union sur ce point entre groupements féminins si essentiellement différents.

d'un voisin qui est malade. Mais ça... c'est de la complaisance, il n'oserait pas refuser. Tandis que faire le ménage, chez nous, il dit que ce n'est pas son travail.

Cette théorie n'est pas générale, Dieu merci. Beaucoup de maris aident leurs femmes si souvent accablées par une tâche qui n'a jamais de fin. Je voyais l'autre jour, un jeune médecin mettre la table et, muni d'un torchon fin, essuyer hygiéniquement chaque objet avant de le placer. Combien d'instituteurs mariés à des institutrices m'ont écrit:

« Quand nous avons tous deux fini d'enseigner, nous nous occupons, tous deux, à cuisiner ou à lessiver ».

Il faut reconnaître que, dans le monde exclusivement manuel, cette collaboration est moins fréquente. Le travailleur qui a peiné tout le jour, durement, trouve naturel d'entrer dans un logis propre et de savourer un bon repas, sans qu'il ait eu à s'en mêler.

Mais les vacances et la diminution des heures de travail vont changer la physiologie et l'atmosphère de bien des ménages. Se peut-il que la femme à son foyer soit seule à ne point bénéficier de loisirs?

Pour amener insensiblement ces temps nouveaux, Mme Pouillot donne aux mères un excellent conseil: « Distribuer équitablement, entre leurs filles et leurs fils, le travail ménager ».

En effet, quand les petits garçons seront habitués, eux aussi, à essuyer la vaisselle, à laver leurs culottes et même à les repasser, ils se découvriront, un jour, tout simplement — et sans intervention ministérielle — sous la forme de ces maris qui, outre les peines et les joies, mettent en commun « les loisirs ».

## Une Ecole de Service social en Egypte

Nous apprenons avec grand intérêt que, sur l'initiative d'une ancienne élève de l'Ecole d'Etudes sociales de Genève, Mme Ch. Maystre, une Ecole de Service social vient de s'ouvrir à Alexandrie (Egypte). Le programme très bien compris, comporte d'abord toute une série de cours généraux en français et en anglais (instruction civique, économie politique, législation sociale, psychologie, hygiène, organisation et méthodes du travail social, activité sociale internationale, etc.) ainsi que des visites d'institutions, asiles, dispensaires, crèches, colonies de vacances, etc. Les élèves pourront ensuite se spécialiser en se préparant aux fonctions et carrières suivantes: infirmières visiteuses, assistantes sociales de centres agricoles, surintendantes d'usines, travailleuses sociales dans le domaine de la prophylaxie morale de la protection de l'enfance, directrices d'œuvres et institutions, etc. Quelques cours libres sont encore prévus pour les mères de famille désireuses d'être à même d'accomplir mieux leur tâche.

Nous souhaitons plein succès à cette heureuse initiative, certaine que bon nombre de femmes et de jeunes filles vont trouver dans cette école le moyen de remplir d'utiles et urgentes tâches sociales dans leur pays. Et nous aimons à souligner les liens étroits entre cette Ecole sociale d'Alexandrie et la Suisse romande, puisque plusieurs membres de son corps enseignant ou de son personnel administratif sont d'anciens élèves, soit de l'Ecole sociale de Genève, soit de l'Institut Jaques-Dalcroze, soit encore de l'Université de Lausanne. Raison de plus pour dire à nos compatriotes engagés dans cette activité tous nos vœux.



## Les Expositions

La Galerie du Lion d'Or, à Lausanne, création de Mlle Danielle Guénod, peintre, abrite jusqu'au 30 novembre des œuvres de trois jeunes artistes: Mlle Elisabeth Huguenin, avec toute une série de dessins, de croquis, personnages, maternités, bateaux, faits pour la revue lausannoise *Vie*; Mlle Elisabeth Mayu, avec des céramiques bien venues, vases, cruches, gobelets, bougeoirs, etc., tandis que sa sœur, Mlle Esther Mayu, qui possède un joli talent de sculpteur, présente des masques très vivants, des personnages en terre cuite saisis dans leur attitude familière.

Trois jeunes dignes d'être encouragés.

S. B.



## Association Suisse pour le Suffrage Féminin

### Liste de conférenciers.

Mme A. BONDALLAZ, Petit-Saconnex, Genève:

*Pourquoi je suis suffragiste.**L'éducation féminale.*

Mlle E. GOURD, 17, rue Töpffer, Genève:

*Si les femmes votaient...**A travers le féminisme international.**Le droit au travail de la femme.**Les femmes et la Société des Nations.**La protection de l'enfance à la S. d. N.**L'œuvre sociale de la S. d. N.**Un programme féminin politique.**Féminisme d'Orient et féminisme d'Occident.**Voyages féministes: du Danube à la Baltique.**Féminisme et Démocratie.**Les responsabilités de la femme dans l'Etat démocratique.**Les problèmes actuels du féminisme contemporain.*

M. le prof. J. de LA HARPE, 22, faubourg de l'Hôpital, Neuchâtel (se met éventuellement à disposition des Sociétés suffragistes. Sujet à discuter avec lui).

M. le prof. MURET, 14, avenue Eglantine, Lausanne:

*Auguste Forel, féministe et suffragiste.**Le programme politique de l'Association suisse pour le Suffrage féminin.**Le suffrage féminin.**Comment je suis devenu suffragiste.*

Mlle A. QUINCE, avocate, 2 bis, rue du Lion-d'Or, Lausanne:

*Pourquoi nous demandons le droit de vote.**Le droit des femmes au travail.**La situation légale de l'épouse dans le ménage.*

M. VELLARD, Secrétaire H. S. M., Grand-Pont, 2, Lausanne:

*Mariage d'hier et mariage d'aujourd'hui.**La révolution féminale.**Le féminisme contre la famille? (avec projections).**L'éducation sexuelle (avec projections).**Les droits de la mère sur son enfant.**La notion bolcheviste du mariage et de la famille.**La condition de la femme au cours des âges.*

Mme VUILLIOMENET-CHALLANDES, Tête de Ran, 7, La Chaux-de-Fonds:

*Causerie sur trois livres de femmes. (Petite chronique de A. M. Bach, Bénédictions (Claude Silve), le Bouquet de roses rouges (Isabelle Rivière).**Le suffrage... pourquoi faire?*

N. B. — Les Sociétés désireuses d'organiser des conférences sont priées de s'adresser directement aux conférenciers.

## Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance de Sociétés féminines suisses a siégé à Zurich le 9 novembre, sous la présidence de Mlle Nef. L'ordre du jour comportait plusieurs questions délicates qui demandaient une étude approfondie.

Les délégations dans les Commissions et dans les divers Cartels suisses ont été fixées. Le projet de budget élaboré par la trésorière fut minutieusement étudié. Les charges incombant à l'Alliance sont toujours plus nombreuses. En réponse à la pétition concernant le travail à domicile, l'Office fédéral du travail a établi un projet de loi pour la réglementation du travail à domicile.

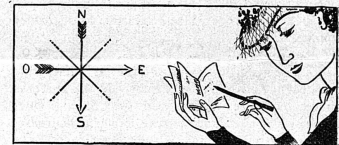
A la suite de la décision prise à l'Assemblée générale à Coire, le Comité s'est occupé de la constitution de la Commission de l'étude de la paix. Mlle Nef a rappelé combien il est important que l'étude de ce problème soit un lien entre femmes suisses et non une occasion de division. Un long entretien suivit sur l'esprit qui doit inspirer la constitution de cette Commission.

Puis Mlle Nef eut le plaisir d'annoncer que le Département fédéral de l'Economie publique a répondu favorablement à la demande de l'Alliance et de l'Association suisse pour le Suffrage, et a accepté de faire appel à un membre féminin dans la nouvelle Commission fédérale de contrôle des prix. L'Alliance s'efforcera de choisir la femme la plus qualifiée pour remplir ce poste important.

Plusieurs rapports fort documentés encore furent présentés: mentionnons celui de Sœur Anne Pfleger sur la séance du « Forum Helveticum », tenue à Zurich le 4 octobre; celui sur la séance du Comité national contre la traite des femmes et des enfants; et celui de Mme Schönerer sur l'Office central des professions féminines, dont le poste de secrétaire est à pourvoir.

En fin de séance, Mme Murset présenta un rapport très intéressant sur l'Assemblée générale du Conseil International des Femmes à Dubrovnik.

M. Gr.



## Garnet de la Quinzaine

Mercredi 2 décembre:

VEVEY: Hôtel de Ville, 20 h. 30: Séance organisée par le Groupe suffragiste. *Notre presse féministe*, par Mme L. Gerhard, M. A. Truan, et Mlle Gourd. Discussion.

Jeudi 3 décembre:

GENÈVE: Comité des « Journées de la Femme pour la Paix », Salle Centrale, 20 h. 30: *Les problèmes économiques au point de vue suisse*, conférence publique et gratuite par M. Dérobert, privat-docent à l'Université.

Vendredi 4 décembre:

LAUSANNE: Association pour le Suffrage, Lycée-Club 2 bis, rue du Lion-d'Or, 20 h. 30: séance mensuelle: *Les jeunes et le suffrage féminin*, causerie par Mme A. de Montet (Vevey).

Mardi 8 décembre:

GENÈVE: Association pour le Suffrage. Salle de l'Athénée, 20 h. 30: *L'activité d'une femme ministre*, par Mme Brunschvicg, sous-secrétaire d'Etat pour l'éducation nationale.

Jeudi 10 décembre:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 19 h. 30: Souper d'Escalade réservé aux membres. Revue d'Escalade. (S'inscrire avant le 7 décembre au local.)

Vendredi 11 décembre:

GENÈVE: Union des Travailleurs sociaux, Taverne sans alcool de Plainpalais, 6, rue de Saussure, 18 h.: Séance mensuelle, puis souper d'Escalade.

Samedi 12 décembre:

LA CHAUX-DE-FONDS: Groupe suffragiste, Pâtisserie, Landry, 8, Terracette, 16 h.: Deuxième leçon du cours d'instruction civique donné par M. Bonny, inspecteur des écoles.

## The International Suffrage News (JUS SUFFRAGII)

Nouvelles du mouvement féministe à travers le monde  
(Texte anglais et français)

Organe mensuel de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Alliance civique et politique des femmes

Prix de l'abonnement annuel: 6 sh.

4,50 fr. suisses

190, Vauxhall Bridge Road, Londres, S. W. 1.